

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Haute Savoie

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOIRONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 MARS 2007

Nombre de membres

en exercice : 29

qui ont pris part à la Délibération : 27

au Conseil de Communauté de Communes : 29

Convocation a été faite aux 29 membres du Conseil de Communauté de Communes le 26 février 2007 pour le 6 mars 2007 à 20 heures, Maison des Sociétés de Cranves-Sales.

Contre : 0 Pour : 27 Abst : 0

L'an deux mil sept, le six mars à vingt heures, le Conseil de Communauté de Communes s'est réuni en séance ordinaire à Cranves-Sales, Maison des Sociétés, sous la Présidence de M. François-Xavier L'HONEN, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BONNE	MM. L'Honen, Serratrice (suppléant de M. Condevaux), Fritsch, Germain (suppléant de M. Mamet) & Mme Jamen
CRANVES-SALES	MM. Thomas, Mme Rouillat, MM. Hendgen, Bernard, Mme Dallmayr, & M. Regat (suppléant de Mme Ducruet)
JUVIGNY	MM. Deleaval, Campoy, Fuchs (suppléant de M. Maire) & Mme Veyrat
LUCINGES	M. Grand, Mme Simon & M. Soulat (suppléant de M. Ruffet)
MACHILLY	M. Bouvard, Mme Deremble, M. Stehlé (suppléant de Mme Kopec) & M. Charmot
SAINT-CERGUES	MM. Vuilloud, Balsat, Burnier, M. Legou (suppléant de M. Vernay) & M. Pechaubes
ABSENTS REPRESENTES	MM Condevaux, Mamet, Mme Ducruet, MM. Maire, Ruffet, Mme Kopec & M. Vernay
<u>ABSENTS EXCUSES :</u>	MM. Tille & Bordet

SECRÉTAIRE DE SÉANCE Mme Dallmayr

Après avoir fait l'appel et déterminé que le quorum était atteint, le Président déclare la séance du conseil communautaire du mardi 6 mars 2007 ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président soumet au conseil l'ordre du jour de la présente réunion figurant dans la convocation du 26 février 2007.

1 - Approbation du compte rendu du 20 février 2007

2 - Désignation d'un secrétaire de séance

3 – INFORMATIONS DIVERSES

3.1 - décision du Président

3.2 – rapport des commissions communautaires

3.3 - rapport des délégués aux Syndicats

4 – MARCHES PUBLICS

4.1 – Approbation du marché de service pour la collecte des ordures ménagères

5 - QUESTIONS DIVERSES

5.1 – Approbation d'une convention avec « OCAD3E » pour le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (D3E).

5.2 – Approbation d'une convention de prestation de services avec la Maison de l'Economie Développement (M.E.D.)

5.3 – Approbation d'une convention pour l'étalonnage du cinémomètre de la police municipale intercommunale.

6 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de rajouter à l'ordre du jour un avis sur la désignation d'un représentant à la C.D.E.C. et la participation à l'Observatoire Statistique Transfrontalier. L'ordre du jour complété par ces 2 points supplémentaires est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

ssssssssssss

1 - Approbation du compte rendu du 20 février 2007

Le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 20 février 2007 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Christine DALLMAYR est désignée en tant que secrétaire de séance.

3 – INFORMATIONS DIVERSES

3.1 – Décision du Président

- **n° 01/2007** autorisant la signature avec GROUPAMA de deux avenants, le premier concernant les mouvements de véhicules : aucun mouvement et aucune régularisation pour l'année 2006, et d'autre part, pour l'application du taux de révision conformément aux clauses du contrat qui porte la cotisation annuelle pour l'exercice 2007 à 7 446.01 euros TTC.

3.2 - rapport des commissions communautaires

- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

M. Georges DELEAVAL annonce la tenue d'une réunion de travail le 30 mars prochain concernant le projet de BORLY.

- VOIRIE, DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :

M. Louis VUILLOUD informe l'Assemblée que des points concernant la gestion des déchets seront traités en cours de séance.

- CREATION, GESTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET VOLET TOURISTIQUE :

M. Bernard PECHAUBES expose qu'une réunion est organisée le 13 mars prochain concernant le schéma des sentiers d'intérêt communautaire et une réunion des commissions Tourisme 2C2A et CCV se tiendra le 15 mars 2007.

3.2 - rapport des délégués aux Syndicats

SEGH

Un comité de pilotage du P.D.U. aura lieu prochainement.

SMEDT

La Société SOFRECO a été retenue pour les études des déplacements. Des questionnaires seront distribués aux péages de Nangy et Viry ainsi que sur d'autres sites du 9 avril au 14 avril et du 21 mai au 28 juin. Il est prévu 66 600 questionnaires avec un espoir de retour de 17 %.

4 – MARCHES PUBLICS

4.1 – DELIBERATION N° 14/2007 PORTANT APPROBATION DU MARCHÉ DE SERVICE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET TRANSPORT AU SITE DE TRAITEMENT

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été engagée pour l'attribution du marché public de collecte des ordures ménagères et transport au site de traitement. Il présente les pièces du marché, les fréquences et jours de collecte, les prescriptions techniques du marché, les modalités de facturation et de révision du prix. Il précise les modalités de publicité mises en œuvre pour cet appel d'offres ouvert publié au niveau européen et au BOAMP.

Monsieur le Président expose que 5 entreprises ont retiré un dossier de consultation et 3 ont proposé une offre. Il présente les résultats de la consultation, les modalités de jugement des offres et précise que l'offre économiquement la plus avantageuse retenue par la Commission d'Appel d'Offres est celle présentée par l'entreprise CHABLAIS SERVICE PROPRETE (C.S.P.) pour un montant annuel de 193 770 € H.T.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, **le conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents:

- **APPROUVE** le marché public avec l'entreprise CHABLAIS SERVICE PROPRETE, relatif à la collecte des ordures ménagères et transport au site de traitement, pour un montant annuel de 193 770 € H.T.,
- **AUTORISE** M. le Président à signer ce marché public.

5 - QUESTIONS DIVERSES

5.1 – DELIBERATION N° 15/2007 PORTANT APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (D3E)

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes des Voirons exerce la compétence « Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés conformément à ses statuts. A ce titre, elle se charge de la collecte des D3E dans les deux déchetteries intercommunales et de leur traitement depuis le 01/08/2006. Ces déchetteries sont ouvertes aux habitants des Communes de BONNE, CRANVES-SALES, JUVIGNY, LUCINGES, MACHILLY et SAINT-CERGUES.

Monsieur le Président informe l'Assemblée du nouveau dispositif national régissant la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E). Il expose le nouveau contexte réglementaire régissant ce type de déchets, notamment les directives européennes et le décret du 20 juillet 2005.

Afin de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions, il convient de conclure une convention avec l'organisme coordonnateur agréé, dénommé « OCAD3E ». Monsieur le Président en donne lecture et propose de retenir l'éco-organisme « ECO-SYSTEMES », agréé par les pouvoirs publics, pour l'enlèvement, la valorisation ou le traitement des D3E. En effet, ce

dernier présente les meilleures conditions de collecte (conditionnement, délais d'intervention), de traitement et de suivi de la filière.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, **le conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents:

- **APPROUVE** la convention relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (D3E) avec « OCAD3E », et **DECIDE** de retenir « ECO-SYSTEMES » comme éco-organisme,
- **AUTORISE** M. le Président à signer cette convention.

DELIBERATION N° 16/2007 PORTANT RESILIATION DU MARCHE D'ENLEVEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS DE DEUX DECHETTERIES INTERCOMMUNALES – LOT N°7 D3E

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes des Voirons exerce la compétence « Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. A ce titre, elle se charge de la collecte des D3E dans les deux déchetteries intercommunales et de leur traitement. Pour assurer ce service, elle a conclu un marché public avec l'entreprise TUMBACH SAS à effet au 1^{er} août 2006 pour une période de 3 ans.

Monsieur le Président informe l'Assemblée du nouveau dispositif national régissant la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E). Il expose le nouveau contexte réglementaire régissant ce type de déchets, notamment les directives européennes et le décret du 20 juillet 2005.

En l'état, le marché avec l'entreprise TUMBACH SAS n'est pas adaptable et les nouvelles dispositions vont améliorer sensiblement les conditions de collecte ; séparation des appareils en 4 flux, fréquence de collecte plus élevée, meilleur conditionnement évitant d'endommager les appareils lors de la collecte et du transport, moins de stocks en déchetterie permettant de diminuer les vols et le vandalisme, traitement optimisé et suivi des déchets. D'autre part, les conditions financières sont nettement plus avantageuses pour la CCV et vont permettre d'engager des actions de communication auprès des usagers.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, **le conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents:

- **PRONONCE** la résiliation, au 31 mars 2007 à minuit, du marché d'enlèvement, transport et traitement des déchets de deux déchetteries intercommunales – lot n° 7 : enlèvement, transport, et traitement d'équipements électriques et électroniques,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document et à conduire toute procédure nécessaire à cette résiliation.

5.2 – DELIBERATION N° 17/2007 PORTANT APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'ECONOMIE DEVELOPPEMENT

En vue de favoriser le développement économique communautaire et renforcer la diversité du tissu économique de la Communauté de Communes des Voirons, une mission d'assistance et de conseil permettant l'implantation ou le maintien d'entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes des Voirons a été formalisée avec la Maison de l'Economie Développement. La convention de prestation de service en vigueur à ce jour arrive à échéance le 31 mars 2007.

Monsieur le Président propose de reconduire ce partenariat. Il donne lecture du projet de convention de prestation de services concernant une mission d'appui au développement économique de la Communauté de Communes. Il précise que celle-ci prendra effet au 01.04.2007.

La Maison de l'Economie Développement devra notamment s'acquitter des tâches suivantes :

- 1 - assister, conseiller et aider à la décision économique,
- 2 – stimuler et accompagner la création / reprise d'entreprises,
- 3 – favoriser l'implantation d'entreprises,
- 4 – accompagner le développement des entreprises existantes.

Cette prestation, totalisant 23 jours de travail, s'élève à 13 800 euros HT. Soit 5 jours de travail supplémentaires par rapport à la précédente convention compte tenu de l'effort demandé par la C.C.V. pour la commercialisation des zones d'activités futures.

Le développement économique étant garant de la pérennité de la structure intercommunale du fait de l'option fiscale de la Taxe Professionnelle Unique, le Président propose à l'assemblée délibérante d'entériner ladite convention.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de signer avec la Maison de l'Economie Développement la convention de prestation de service telle que détaillée précédemment, pour la période du 01.04.2007 au 31.03.2008,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer.

5.3 – DELIBERATION N° 18/2007 PORTANT APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR L'ETALONNAGE DU CINEMOMETRE DE LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la nécessité de soumettre à une visite annuelle le cinémomètre utilisé par la Police Municipale intercommunale dans le cadre de ses missions relatives au contrôle de la circulation routière.

Il expose que cette procédure d'étalonnage peut être effectuée par les services du Secrétariat Général pour l'Administration de la Police qui dépend du Ministère de l'Intérieur.

Aussi, Monsieur le Président donne lecture du projet de convention pour l'étalonnage du cinémomètre de la police municipale intercommunale proposée par le Ministère de l'Intérieur. Les frais de participation par visite et par radar s'élèvent à la somme de 70 €.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, **le conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents:

- **ACCEPTE** la convention relative à l'étalonnage du cinémomètre de la police municipale intercommunale à intervenir avec le Ministère de l'Intérieur, Secrétariat Général pour l'Administration de la Police,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention.

5.4 DELIBERATION N° 19/2007 PORTANT AVIS SUR LA DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Préfecture de la Haute-Savoie a reçu un dossier de demande de transfert/extension de la station-service du SUPER U de BONNE au titre de la réglementation relative aux équipements commerciaux.

Monsieur le Président indique qu'il siègera à cette Commission en qualité de Maire de la Commune de Bonne et donc qu'il ne pourra participer à celle-ci en tant que représentant de la Communauté de Communes des Voirons.

Aussi, il convient de choisir un représentant de la C.C.V. pour ce dossier et Monsieur le Président indique qu'il souhaite désigner M. Georges DELEAVAL, Vice-Président, compte tenu de la similitude de cette mission avec sa délégation générale et permanente pour exercer les fonctions relatives au domaine de compétence touchant au développement économique. Préalablement, il sollicite l'avis du Conseil Communautaire sur ce dossier, à titre consultatif.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, **le conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents:

- **DONNE** au Président un avis favorable à la désignation de Monsieur Georges DELEAVAL, Vice-Président, en qualité de représentant de la Communauté de Communes des Voirons pour siéger à la Commission Départementale d'Equipelement Commercial chargée de se prononcer sur le dossier de demande de transfert/extension de la station service du SUPER U de BONNE.

5.5 DELIBERATION N° 20/2007 RELATIVE A LA PARTICIPATION A L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER

Monsieur le Président expose à l'Assemblée un courrier de M. le Président de l'Association Régionale de Coopération du Genevois (A.R.C.) ayant pour objet l'Observatoire statistique transfrontalier. Il concerne l'organisation et la participation financière à cet Observatoire.

Monsieur le Président présente la note explicative sur l'Observatoire, le projet de convention - cadre qui précise son objet, sa mission et son fonctionnement ainsi que le projet de convention financière qui fixera définitivement la contribution précise de chaque partenaire. Celle-ci serait répartie entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au prorata de la population DGF pour un coût global prévisionnel de 15 200 € pour les membres de l'A.R.C.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, **le conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents:

- **ACCEPTE** de participer à l'Observatoire Statistique Transfrontalier dans le cadre de l'A.R.C. et de contribuer financièrement à son fonctionnement selon une règle de répartition au prorata de la population DGF,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la Convention Cadre relative à l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois et à signer la Convention Financière relative à l'Observatoire Statistique Transfrontalier.

6 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Une réunion du Bureau de la CCV se tiendra le 20 mars prochain à SAINT-CERGUES.

Il est rappelé que le prochain Conseil Communautaire est programmé le 27 mars 2007 à 20 h 00 à Juvigny.